

canada *vie* <sup>MC</sup>

# Données financières de 2023

Compte de participation ouvert  
combiné de la Canada Vie



# Voici

le document Données financières de 2023 de l'assurance vie avec participation de la Canada Vie.

Il comprend des renseignements importants à propos du rendement, de la solidité et de la gestion du compte de participation combiné ouvert de la Canada Vie.

Qu'est-ce qui fait que la Canada Vie est un chef de file de l'assurance vie avec participation?



## Expérience

Nous sommes présents dans le marché de l'assurance vie avec participation depuis **plus de 175 ans**. Nous versons des participations aux propriétaires de police d'assurance vie avec participation depuis 1848, même lorsque les pires événements économiques surviennent.



## Taille

Nous avons le **plus important** compte de participation ouvert **au Canada**.



## Expertise

Nos **équipes chevronnées** et nos **partenariats hors pair** nous aident à prendre des décisions stratégiques au sujet du compte de participation.



## Intégrité

Notre **approche équitable et transparente** nous a permis de gagner la confiance de bien des générations de Canadiens.



## Rendement

Notre stratégie de placement demeure axée sur le **rendement et la stabilité à long terme**.



**Merci de l'intérêt que vous portez à l'assurance vie avec participation de la Canada Vie. Premier en importance au Canada, notre compte de participation ouvert a une valeur de plus de 53 milliards de dollars.**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons combiné les comptes de participation ouverts canadiens de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie. Le présent guide fournit des données financières essentielles à propos du rendement, de la solidité et de la gestion du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le compte ouvert exclut les blocs de polices fermés de l'ancienne New York Life, de l'ancienne CrownVie et de la Canada Vie.

---

**Une police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie procure une base de garanties :**

- ✓ **Primes de base garanties**
- ✓ **Versement de base au décès garanti**
- ✓ **Valeur de rachat de base garantie**

---

Elle offre également une possibilité de croissance du fait d'appartenir à un groupement d'autres polices avec participation. Une police avec participation de la Canada Vie offre à la fois stabilité et souplesse dans une solution d'assurance vie permanente.



## Votre police a-t-elle été établie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020?

 Vous pouvez obtenir des rapports sur les rendements historiques des polices qui étaient rattachées à nos comptes de participation ouverts avant la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, auprès de votre conseiller ou en consultant [canadavie.com](https://www.canadavie.com).

---

Les chiffres et les résultats financiers présentés dans ce document sont établis en date du 31 décembre 2023 et ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Canada Vie, ainsi que d'autres compagnies d'assurance au Canada, présente désormais ses résultats selon les nouvelles normes comptables IFRS pour les compagnies d'assurance.

# Table des matières

Points saillants financiers de 2023 .....	6	
Le compte de participation .....	8	
Les participations versées aux propriétaires de police avec participation au cours de l'histoire .....	8	
Les participations versées aux propriétaires de police sont différentes des participations versées aux actionnaires .....	9	
Fonctionnement de l'assurance avec participation .....	10	
Solidité .....	11	
Notre méthode de distribution des participations aux propriétaires de police avec participation .....	12	
Facteurs influant sur le barème des participations .....	13	
Taux d'intérêt du barème des participations .....	14	
Demandes de règlement d'assurance (mortalité) .....	17	
Résiliations de police .....	18	
Charges, taxes et impôts .....	18	
Le compte de participation de la Canada Vie .....	19	
Notre stratégie de placement .....	19	
• Gestion active .....	19	
• Actifs privés .....	20	
• Actifs étrangers .....	20	
• Notre relation avec Power Corporation du Canada .....	20	
• Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le compte de participation .....	21	
• Composition du compte de participation total .....	22	
Aperçus de nos actifs du compte de participation .....	23	
Portefeuille de titres à revenu fixe .....	23	
• Prêts hypothécaires .....	24	
• Placements privés de titres de créance .....	25	
• Obligations émises dans le public .....	25	
• Qualité des actifs .....	25	
Portefeuille de titres à revenu non fixe .....	26	
• Immobilier .....	26	
• Actions de sociétés cotées en Bourse .....	27	
• Actions de sociétés non cotées en Bourse .....	27	
Rendement du compte de participation .....	28	
Responsabilité .....	30	
Dispositions et références de la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA) .....	30	
Besoin de renseignements supplémentaires? .....	31	

Le terme « propriétaire de police » est utilisé dans ce document, sauf lorsqu'il est question de la politique en matière de participations, le terme « titulaire de police » étant alors utilisé. Le terme « bénéficiaires » est utilisé dans ce document, sauf à la section Dispositions et références de la *Loi sur les sociétés d'assurances (LSA)*, dans laquelle le terme « profits » est utilisé.

Le barème des participations de 2023 des propriétaires de police avec participation de la Canada Vie reflète les participations créditées aux anniversaires de police durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024. Tout renvoi au barème des participations de 2023 ou au taux d'intérêt du barème des participations de 2023 dans le présent document fait référence à cette même période.

Les nombres peuvent avoir été arrondis dans les présentes *Données financières*. Les données sur le rendement sont fournies à titre d'exemple seulement. Elles témoignent du rendement passé, qui n'est pas une indication du rendement à venir. Sauf indication contraire, les graphiques et les tableaux représentent les actifs couvrant les passifs, excédent exclu.

Les actifs couvrant les passifs du bloc ouvert de la Canada Vie sont mis en commun avec les actifs couvrant les passifs du bloc fermé (toutes les polices de la Canada Vie établies avant la démutualisation de la Canada Vie le 5 novembre 1999) pour les besoins de l'établissement du taux d'intérêt du barème des participations. Les valeurs des actifs indiquées correspondent à des répartitions approximatives et sont fournies à titre d'information seulement.



# Points saillants financiers de 2023 pour le compte de participation de la Canada Vie

Dans cette section, les résultats comprennent le compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie pour 2023, sauf indication contraire.

## Participations

- La Canada Vie distribue des participations aux propriétaires de police avec participation depuis 1848.
  - Les participations distribuées sont réparties parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables. Le montant attribué à chaque groupe variera en fonction de la contribution présumée du groupe aux bénéficiaires du compte de participation.
- En 2023, la Canada Vie a versé 1,57 milliard de dollars en participations aux propriétaires de police au titre du compte de participation ouvert combiné.
- Le taux d'intérêt du barème des participations<sup>1</sup> pour les nouvelles polices de la Canada Vie établies après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 demeure à 5,50 % au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

## Placements

La stratégie de placement à long terme de la Canada Vie, conjuguée à la stratégie de nivellement, contribue à réduire les répercussions de la volatilité à court terme sur la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation.

Les lignes directrices de placement pour les actifs tiennent compte des objectifs commerciaux, des caractéristiques du passif, des besoins de liquidités, des considérations fiscales et de la tolérance au risque de taux d'intérêt. Les lignes directrices de placement doivent être approuvées officiellement.

### Lignes directrices de placement pour les actifs investis du compte de participation total, y compris l'excédent

Au 31 décembre 2023

Actifs	Lignes directrices de placement
Trésorerie et équivalents	De 0 à 5 %
Obligations émises dans le public et placements privés de titres de créance	De 30 à 60 %
Prêts hypothécaires	De 15 à 35 %
Autres actifs à revenu fixe	De 0 à 10 %
Immobilier	De 0 à 15 %
Actions de sociétés cotées en Bourse	De 10 à 20 %
Actions de sociétés non cotées en Bourse	De 0 à 6 %
Autres actifs investis	De 0 à 5 %

Les lignes directrices en matière de placement indiquées s'appliquent au total des actifs couvrant les passifs détenus dans le compte de participation et à l'excédent. Les fourchettes ne comprennent pas la catégorie des avances sur police dont les actifs ne sont pas investis. Le terme « Autres actifs à revenu fixe » comprend les actifs alternatifs à revenu fixe comme les prêts hypothécaires rechargeables et les placements privés en titres de créance. Le terme « Autres actifs investis » comprend les substituts aux titres de créance comme les actions privilégiées.

Les résultats techniques liés aux demandes de règlement d'assurance, les charges, les taxes et impôts ainsi que d'autres facteurs peuvent également avoir une incidence sur les participations.

## Demandes de règlement d'assurance

- Au fil du temps, l'espérance de vie a augmenté. Cette réalité, combinée à un choix prudent de risques de tarification, a contribué aux bénéfices du compte de participation.
- En 2023, les prestations de décès versées au titre des demandes de règlement d'assurance avec participation se sont élevées à 804 millions de dollars.

## Charges

- La Canada Vie est heureuse de servir environ 14,3 millions de clients d'un océan à l'autre. Ces nombreuses relations offrent à la Canada Vie des occasions d'atteindre une grande efficacité en matière de charges.

## Résiliations de police

- Les résiliations de police (autres que celles résultant du versement au décès) peuvent également avoir une incidence sur le rendement du compte de participation. Par exemple, un nombre de polices résiliées différent des hypothèses utilisées pour l'établissement des taux peut avoir une incidence sur le montant des participations pouvant être distribuées.

## Solidité

- Les actifs du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie totalisaient 53,4 milliards de dollars au 31 décembre 2023.
- Le compte ouvert de la Canada Vie comptait approximativement 1,5 million de polices d'assurance vie avec participation en vigueur au 31 décembre 2023.
- La Canada Vie continue d'obtenir d'excellentes cotes de crédit par rapport aux sociétés d'assurance nord-américaines de taille comparable, en raison de son profil de risque prudent, d'une forte capitalisation et de ses résultats constants sur le plan des bénéficiaires<sup>2</sup>.

## Responsabilité

- Après la fusion, la distribution totale des bénéfices du compte de participation aux actionnaires s'établissait à 2,5 %. L'excédent distribué aux propriétaires de police avec participation en 2023 s'élevait à 97,5 %.
- La Canada Vie est assujettie à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (LSA) du Canada. Cette loi décrit les exigences qu'une compagnie ayant des actionnaires doit respecter à l'égard de la gestion de ses comptes de participation. La loi exige également la mise en place de politiques à l'égard de la gestion du compte de participation et des participations distribuées aux propriétaires de police avec participation. Vous pouvez consulter ces deux politiques à [canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation](https://canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation).
- Le montant des participations distribuées aux propriétaires de police avec participation est établi en fonction de la politique de placement afférente approuvée par le conseil d'administration. Cette politique vise à assurer une répartition équitable de l'actif entre les différents groupes de propriétaires de police avec participation.
- Vous trouverez des précisions sur les placements détenus au titre du compte de participation de la Canada Vie à [canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation](https://canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation). Ces renseignements sont mis à jour chaque trimestre.

1. Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation. Il est fondé sur le rendement de placement nivelé des actifs couvrant les passifs du compte de participation ainsi que sur d'autres facteurs liés aux placements, comme les avances sur police. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est que l'un des nombreux facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle. La croissance réelle de la valeur de rachat de toute police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs.

2. Selon les dernières cotes de crédit attribuées par A.M. Best Company, DBRS Limited, Fitch Ratings, Moody's Investors Service et Standard & Poor's Ratings Services à la date de publication. Pour obtenir des renseignements à jour sur les cotes attribuées à la Canada Vie et sur sa solidité financière, consultez [canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation](https://canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation).



# Le compte de participation

La Canada Vie tient résolument à offrir l'assurance vie avec participation. Nous sommes présents dans le marché de l'assurance vie avec participation depuis plus de 175 ans. Nous distribuons des participations aux propriétaires de police avec participation depuis 1848, même en temps de conjoncture économique difficile.

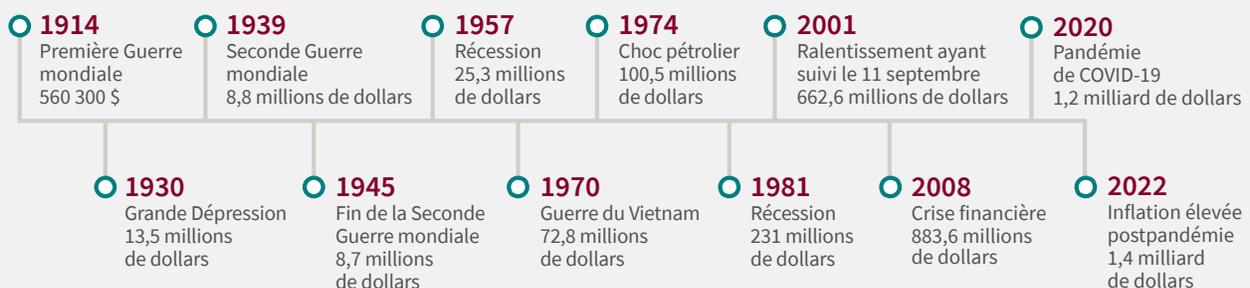
Nous continuerons de gérer le compte de participation dans une optique de stabilité et de solidité. Nous n'avons jamais quitté le marché de l'assurance vie avec participation et notre feuille de route témoigne de notre ferme volonté à y demeurer.



## Expérience, expertise, rendement :

**Forte de plus de 175 ans d'expérience** dans le marché de l'assurance vie avec participation, la Canada Vie peut compter sur des équipes d'experts et des stratégies de placement éprouvées, qui procurent force et stabilité au compte de participation.

## Les participations versées aux propriétaires de police avec participation au cours de l'histoire



F88-1960R

Les montants indiqués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 incluent les comptes de participation de la Great-West, de la London Life et de la Canada Vie avant la fusion. Les montants indiqués après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 proviennent du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie.

Les chiffres reflètent le montant en dollars alors en vigueur des participations versées aux propriétaires de police avec participation, tel qu'indiqué dans les rapports annuels de la compagnie pour l'année en question. Les chiffres peuvent être arrondis. Les montants indiqués avant 2001 peuvent comprendre des participations pour des polices établies à l'extérieur du Canada. Les participations indiquées pour une année donnée ne reflètent pas nécessairement l'événement indiqué pour cette année. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

# Les participations versées aux propriétaires de police sont différentes des dividendes versés aux actionnaires

Les dividendes versés aux actionnaires sont établis selon le rendement global de la compagnie pour tous les secteurs d'activité, y compris l'assurance sans participation et les produits de placement.

Les participations versées aux propriétaires de police sont établies uniquement en fonction des bénéfices générés au sein du compte de participation associé à la police en question. Ces bénéfices sont générés par les résultats du compte de participation et ne tiennent pas compte des résultats de la compagnie pour des produits qui ne sont pas associés au compte de participation.

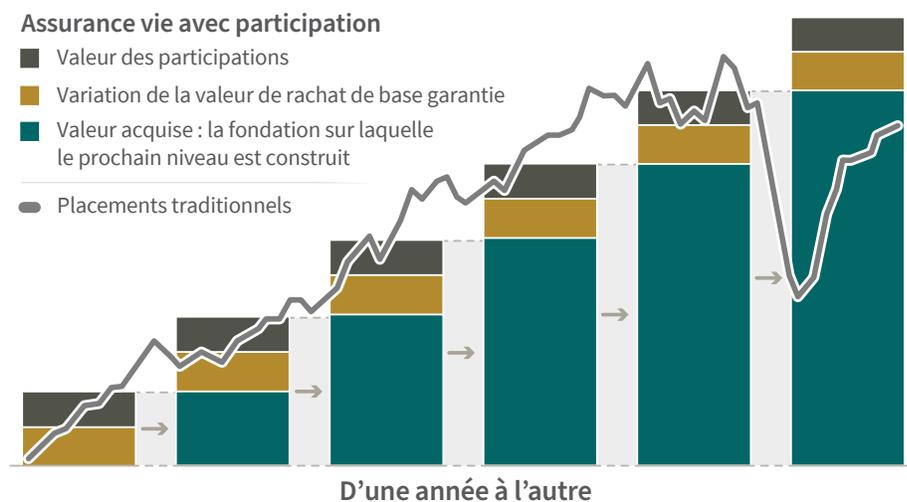
Dès le premier anniversaire de la police, les propriétaires de police avec participation peuvent recevoir des participations. Les participations peuvent servir à souscrire une assurance additionnelle, à laquelle peut être assortie une valeur de rachat. Cette valeur de rachat, une fois qu'elle est créditée à la police, est acquise et ne peut être réduite ni utilisée à d'autres fins que celles autorisées par le propriétaire de police ou pour payer les primes ou préserver la situation d'exonération fiscale de la police.

Si aucune participation n'est créditée à l'égard d'une police au cours d'une année donnée, cela ne réduira pas les valeurs de rachat ou de paiement accumulées jusqu'à ce moment-là. Ceci tant que les primes continueront d'être payées à temps et que les valeurs de la police n'auront pas été utilisées à d'autres fins que celles spécifiées au terme du contrat ou choisies par le propriétaire de police<sup>1</sup>.

## L'acquisition

est un avantage important et appréciable de l'assurance vie avec participation, car les participations des propriétaires de police, une fois qu'elles sont créditées, ne sont pas défavorablement touchées par les résultats techniques futurs.

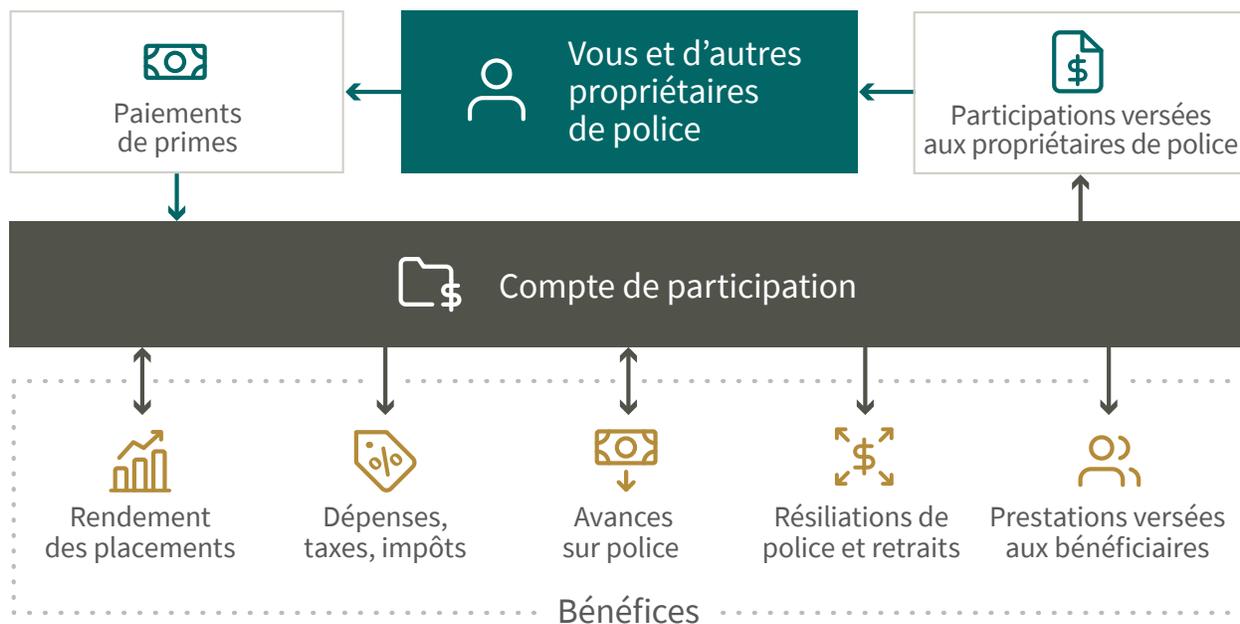
## Exemple visuel de l'acquisition



Les participations ne sont pas garanties.

1. Dans le cas des polices dont la garantie de majoration de la protection n'est plus en vigueur ou si aucune participation n'est créditée à la police ou si le montant des participations n'est pas suffisant pour maintenir le montant de la majoration de la protection, le propriétaire de police peut choisir de payer une prime additionnelle en espèces afin de souscrire suffisamment d'assurance vie temporaire de un an pour maintenir le montant de la majoration de la protection. Sinon, le montant de la majoration de la protection sera réduit.

## Fonctionnement de l'assurance vie avec participation



F88-2313R

1

**Vos paiements de primes,** ainsi que ceux des autres propriétaires de police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie, sont versés au compte de participation. Nous gérons ce compte de façon à honorer les garanties de l'ensemble de nos polices d'assurance vie avec participation et nos engagements envers les propriétaires de ces polices, maintenant et plus tard.

2

**Si les résultats réels sont plus favorables que les hypothèses** utilisées lors de l'établissement des taux, notamment en ce qui concerne les placements, les charges, les taxes, les impôts, les résiliations de police, les retraits et les versements prévus par l'assurance, le compte de participation enregistre un bénéfice.

3

**Quand les bénéfices sont supérieurs** au montant requis pour honorer les garanties et les engagements, les propriétaires de police peuvent se partager ces bénéfices, ou y « participer ». Nous pouvons distribuer une partie des bénéfices sous forme de participations, mais cela n'est pas garanti. Le montant distribué dépendra de facteurs comme la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent et de réduire les fluctuations à court terme au titre des participations.

# Solidité

**La Canada Vie porte une attention particulière à la solidité et au rendement à long terme du compte de participation.** Ces facteurs s'avèrent importants lorsque vient le moment de choisir une police d'assurance avec participation, car le coût net de ce type de police dépend du rendement à long terme du compte de participation.

## Compte de participation du bloc ouvert (millions de dollars)

Sommaire des opérations du compte de participation	31 décembre 2023 (\$)	Bilan du compte de participation	31 décembre 2023 (\$)
Résultat des activités d'assurance	127	Actifs	50 290
+ Résultat net des activités de placement	(105)	- Passifs	47 431
+ Autres produits et charges	(78)	<b>= Solde de clôture pour l'excédent du compte de participation</b>	<b>2 859</b>
<b>= Bénéfice avant impôt</b>	<b>(56)</b>		
+ Impôt sur le résultat	72	<b>Excédent du compte de participation</b>	
<b>= Bénéfice net (perte nette) du compte de participation</b>	<b>16</b>	Solde d'ouverture (au 1 <sup>er</sup> janvier 2023)	2 750
		<b>= Bénéfice net (perte nette) du compte de participation</b>	<b>16</b>
		+ Autres éléments de bénéfice global (perte globale)	93
		<b>= Solde de clôture pour l'excédent du compte de participation</b>	<b>2 859</b>

 Nous avons modifié la présentation de l'état des résultats pour tenir compte des nouvelles normes comptables. Il n'y a aucune incidence sur la façon dont nous gérons le compte de participation ou dont nous distribuons les participations aux propriétaires de police.

Les données présentées sont établies en fonction des Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le résultat des activités d'assurance comprend des éléments tels que la marge sur services contractuels (un passif qui reflète les profits futurs et qui est libéré dans les bénéfices au fur et à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés) et la libération de l'ajustement au titre du risque (une provision pour risque d'assurance comprise dans le passif qui est libérée dans les bénéfices si l'expérience est réalisée comme prévu).

Le résultat net des activités de placement comprend des éléments tels que le bénéfice sur l'excédent (c'est-à-dire les produits des placements sur les actifs détenus dans l'excédent).

Les autres produits et charges comprennent des éléments tels que la part de l'actionnaire dans la distribution des profits du compte de participation pour l'exercice financier en vertu de l'article 461 de la LSA, ainsi que certaines charges qui n'ont pas d'incidence sur les participations des propriétaires de police.

En vue d'une harmonisation avec les états financiers de la compagnie, les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) sont maintenant inclus dans l'excédent du compte de participation. Le solde d'ouverture (au 1<sup>er</sup> janvier 2023) de l'excédent du compte de participation a également été revu pour refléter l'adoption des normes d'information financière IFRS 17. Les autres éléments du résultat étendu englobent les gains et pertes de placement spécifiques non réalisés, qui peuvent être temporaires.

# Notre méthode de distribution des participations aux propriétaires de police avec participation

Tout montant distribué du compte de participation sous forme de participation aux propriétaires de police est réparti parmi des groupes de polices qui ont des caractéristiques semblables.

Le montant crédité à chaque police d'un groupe de participation, s'il y a lieu, varie selon les bénéfices considérés comme ayant été générés par ce groupe. C'est ce que l'on appelle le principe de contribution. Il est possible qu'aucune participation ne soit créditée à une police si, par exemple, le groupe de polices auquel elle appartient n'a pas contribué aux bénéfices du compte de participation.

## Voici des exemples de facteurs pris en considération dans la création des groupes :

- Année d'établissement de la police
- Périodes au cours desquelles les primes, les garanties ou les hypothèses d'établissement des taux étaient semblables
- Types de régimes
- Catégories de risque principales (homme ou femme, fumeur ou non-fumeur, etc.)
- Âges à l'établissement

## Dans l'application du principe de la contribution, outre les groupes de participation, plusieurs éléments sont pris en considération. En voici des exemples :

- Générations de police
- Exigences législatives et réglementaires
- Lignes directrices actuarielles professionnelles
- Pratiques de l'industrie

Nous distribuons les participations conformément aux dispositions de chaque police et tenons compte du montant de la protection de base et de la protection provenant des bonifications d'assurance libérée. Le paiement de la prime exigible au premier anniversaire contractuel doit être effectué avant que nous créditons une participation.

Avant que les participations versées aux propriétaires de police ne soient déclarées, l'actuaire désigné doit donner son avis au conseil d'administration quant à l'équité du barème des participations proposé pour les propriétaires de police avec participation et à la conformité à la politique en matière de participations de la compagnie.

**Au moins une fois l'an, nous déterminons si le niveau du barème des participations est approprié et si un changement s'impose dans ce barème.**

**Cet examen peut porter sur des éléments tels que :**

- Les taux des polices d'assurance vie temporaire de un an
- Les paiements de primes exigés pour la souscription des bonifications d'assurance libérée
- Divers taux d'intérêt créditeurs associés au compte de participation

**L'excédent** et le revenu qu'il génère sont utilisés pour aider à assurer la solidité et la stabilité financières de la compagnie. Ils peuvent aussi servir à d'autres fins, par exemple :

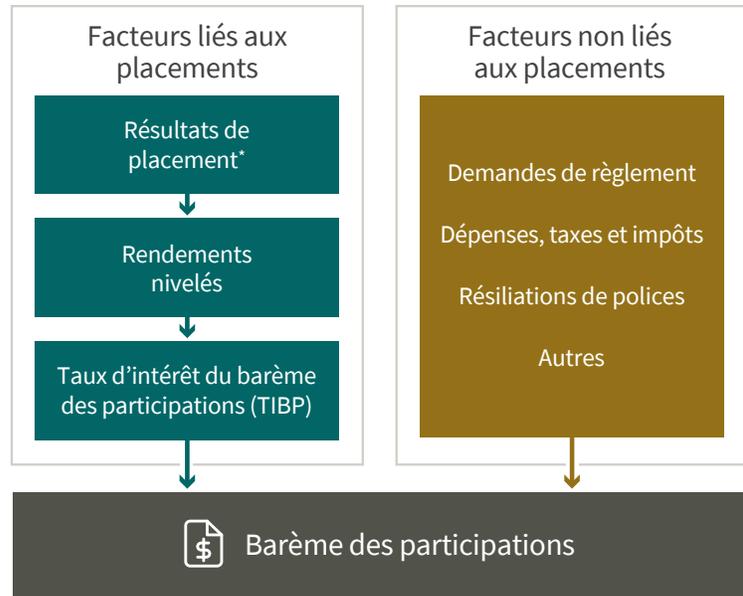
- ✓ Provisionner la croissance des affaires nouvelles et les acquisitions qui peuvent être bénéfiques pour le compte de participation
- ✓ Soutenir la transition en période de changements importants
- ✓ Gérer les fluctuations excessives des participations à la suite d'événements extraordinaires



# Facteurs influant sur le barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police qui proviennent des placements du compte de participation. Les demandes de règlement d'assurance, les charges, les taxes et les impôts, les résiliations de police et d'autres facteurs jouent aussi un rôle dans le calcul du barème des participations.

## Assurance vie avec participation

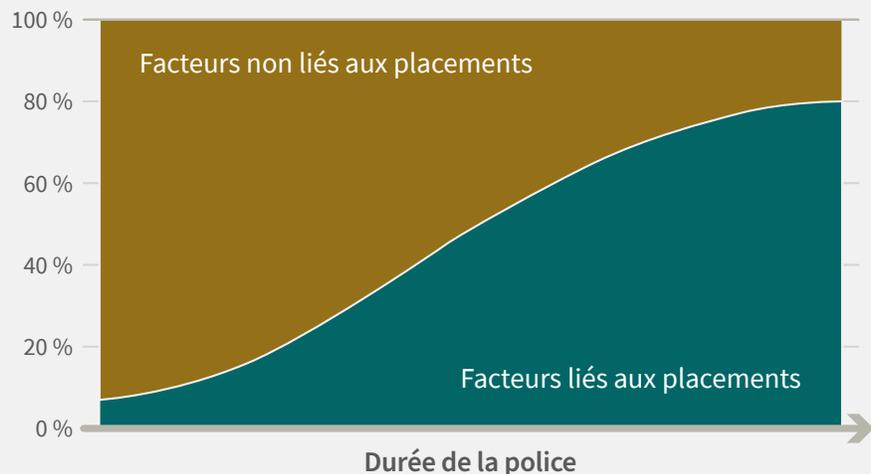


\* Rendement des actifs couvrant les passifs du compte de participation. La pondération pour chacun de ces facteurs varie au cours de la durée d'une police.

## Exemple de changements dans la composition des participations des propriétaires de police avec participation pendant la durée d'une police

Dans une nouvelle police, les demandes de règlement, les charges et d'autres facteurs peuvent avoir une plus grande incidence sur les participations que les résultats de placement. À mesure que la police approche de l'échéance, les résultats de placement – qui se reflètent dans le taux d'intérêt du barème des participations – jouent un rôle de plus en plus important.

Cet exemple est fourni à titre indicatif seulement. Chaque situation variera en fonction de circonstances particulières.



F88-1808R

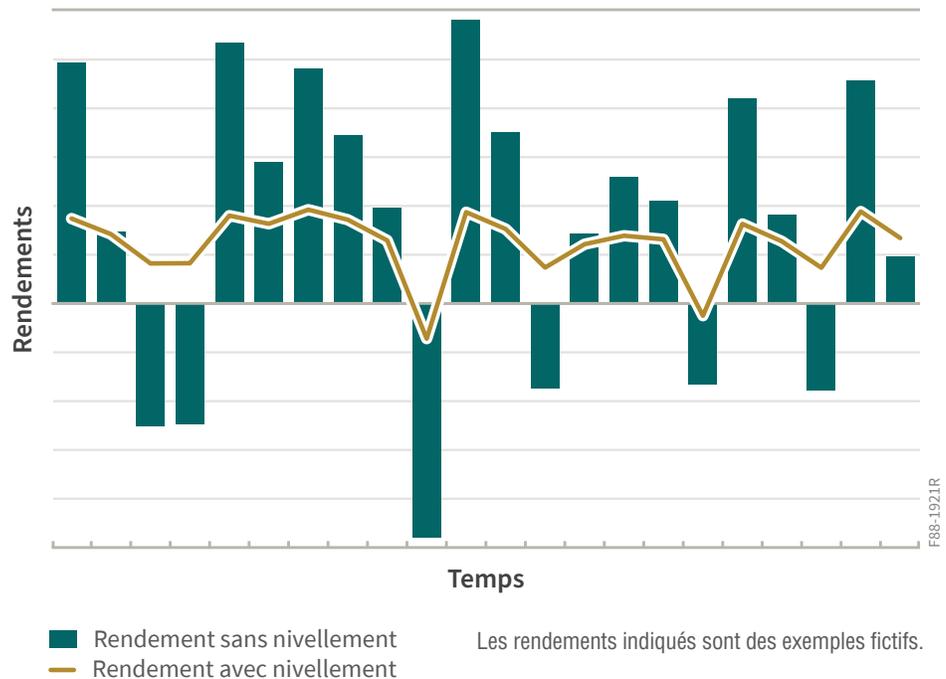
# Taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police qui proviennent des placements du compte de participation et d'autres facteurs liés aux placements.

## Le taux d'intérêt du barème des participations :

- ✓ Englobe les résultats de placements nivelés des actifs couvrant les passifs du compte de participation de la plus récente période de mesure
- ✓ Ne comprend pas les gains et pertes non réalisés d'actifs autres qu'à revenu fixe
- ✓ Ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation
- ✓ Comprend les gains et pertes nivelés des périodes précédentes
- ✓ Peut changer en fonction des résultats des placements
- ✓ Reflète d'autres facteurs liés aux placements contribuant aux bénéfices du compte de participation, comme les avances sur police

Le **nivellement** consiste à intégrer les gains et les pertes dans le taux d'intérêt du barème des participations sur une certaine période. Il est principalement utilisé dans le cas des gains et des pertes non réalisés d'actifs autres qu'à revenu fixe<sup>1</sup>.



1. La méthode de nivellement peut changer à l'avenir.

## Le taux d'intérêt du barème des participations n'est qu'un des facteurs qui contribuent au rendement d'une police individuelle.

Il est utilisé pour déterminer le montant des participations versées aux propriétaires de police qui provient des placements du compte de participation et il ne peut pas être directement lié à la croissance de la valeur de rachat d'une police donnée. La croissance réelle de la valeur de rachat de toute police varie en fonction d'un certain nombre de facteurs.

Notre stratégie de placement à long terme, combinée à notre stratégie de nivellement, contribue à réduire les répercussions de la volatilité à court terme sur la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation.

### Par exemple :

- Le type de produit
- Les caractéristiques du produit
- La période de paiement de primes
- L'âge à l'établissement
- La catégorie de risque
- L'option de participation
- Le barème des participations

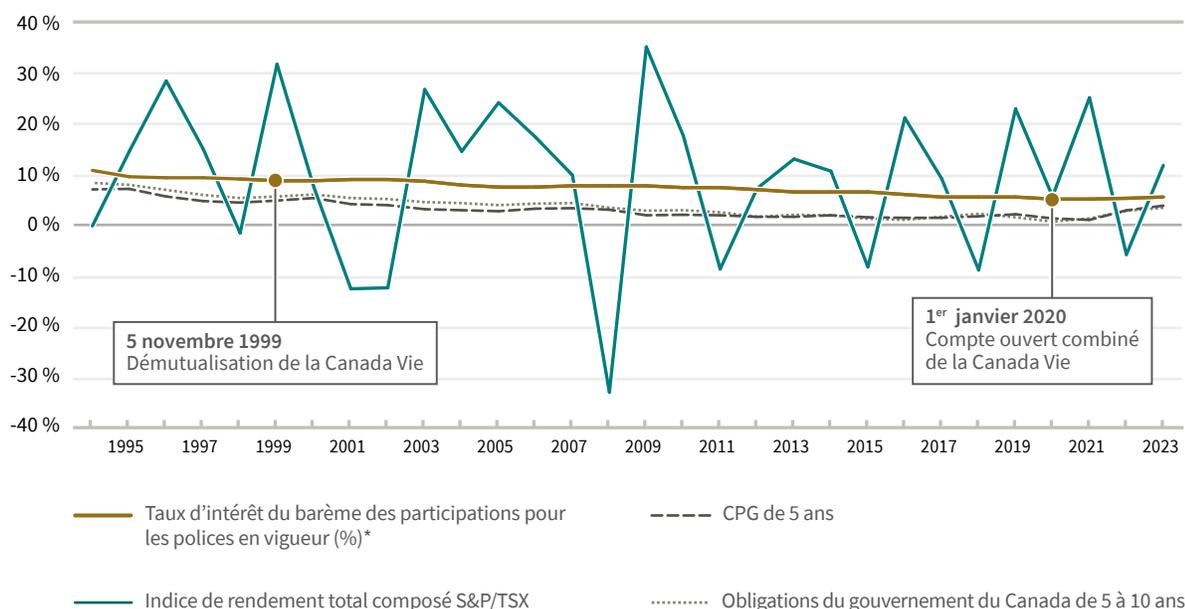
## Rendement historique lié aux taux d'intérêt du barème des participations

Pour les polices du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie établies le jour de la fusion (le 1<sup>er</sup> janvier 2020) ou après cette date et pour les polices qui appartenaient auparavant au compte de participation ouvert de la Canada Vie, établies ou prises en charge le 5 novembre 1999 ou après cette date.

### Stabilité

Par le passé, le taux d'intérêt du barème des participations est demeuré relativement stable par rapport au rendement de plusieurs autres instruments financiers.

### Rendements (au 31 décembre)



Les données sur le rendement sont fournies à titre de référence seulement et représentent le rendement antérieur, qui n'est pas garant du rendement futur.

## Rendement moyen historique (au 31 décembre)

Années	1 (2023)	5 (2019-2023)	10 (2014-2023)	20 (2004-2023)	30 (1994-2023)	60 (1964-2023)	Écart type sur 30 ans (1994-2023)
<b>TIBP pour les polices en vigueur (%)*</b>	5,50	5,24	5,62	6,51	7,39	8,68	1,57
<b>Indice de rendement total composé S&amp;P/TSX (%)</b>	11,75	11,30	7,62	7,79	8,06	9,18	15,57
<b>Certificats de placement garanti (CPG) de 5 ans (%)</b>	3,80	2,20	1,89	2,15	3,10	s. o.	1,70
<b>Obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans (%)</b>	3,38	1,92	1,75	2,46	3,65	6,22	2,08
<b>Indice des prix à la consommation (%)</b>	3,40	3,48	2,58	2,16	2,05	3,86	1,27

Tous les rendements moyens historiques annuels sont des moyennes géométriques.

Pour obtenir les rapports sur les rendements antérieurs pour les polices qui appartenaient auparavant à tous nos comptes de participation ouverts avant la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 2020, consultez votre conseiller ou le site [canadavie.com](http://canadavie.com).

Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation. Il est fondé sur les actifs couvrant les passifs du compte de participation ainsi que sur d'autres facteurs connexes, comme les avances sur police. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation. Les données sur le rendement sont fournies à titre d'illustration uniquement. Elles représentent le rendement passé, qui n'est pas garant du rendement à venir.

\*L'historique des taux d'intérêt du barème des participations reflète les TIBP :

- Du compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie (2020-2023)
- Polices qui appartenaient au compte ouvert de la Canada Vie avant la fusion (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Des polices établies avant la démutualisation (5 novembre 1999)

Le rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX comprend le réinvestissement des dividendes. © TSX Inc., 2023. Tous droits réservés.

Le rendement des certificats de placement garanti (CPG) de cinq ans correspond au rendement nominal jusqu'à l'échéance. Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 176-0043, série V122526 (site Web de Statistique Canada), 6 février 2024. Pour chaque année civile, la moyenne des taux mensuels des CPG a été utilisée.

Rendement des obligations de cinq à dix ans du gouvernement du Canada. Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 176-0043, série V122486 (site Web de Statistique Canada), 6 février 2024. Pour chaque année civile, la moyenne des valeurs mensuelles a été utilisée.

Les taux d'inflation au titre de l'indice des prix à la consommation sont fondés sur la variation de décembre à décembre. Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 326-0020, série V41690973 (site Web de Statistique Canada), 6 février 2024.

## Demandes de règlement d'assurance (mortalité)

Les demandes de règlement d'assurance (ou les résultats de mortalité) sont prises en compte dans notre analyse annuelle des participations versées aux propriétaires de police. Au fil du temps, l'espérance de vie a augmenté. Dans les dernières années, cette amélioration de la mortalité a permis de compenser partiellement l'incidence de la baisse des taux d'intérêt. En 2023, les prestations de décès versées au titre des demandes de règlement d'assurance avec participation de la Canada Vie se sont élevées à 804 millions de dollars.

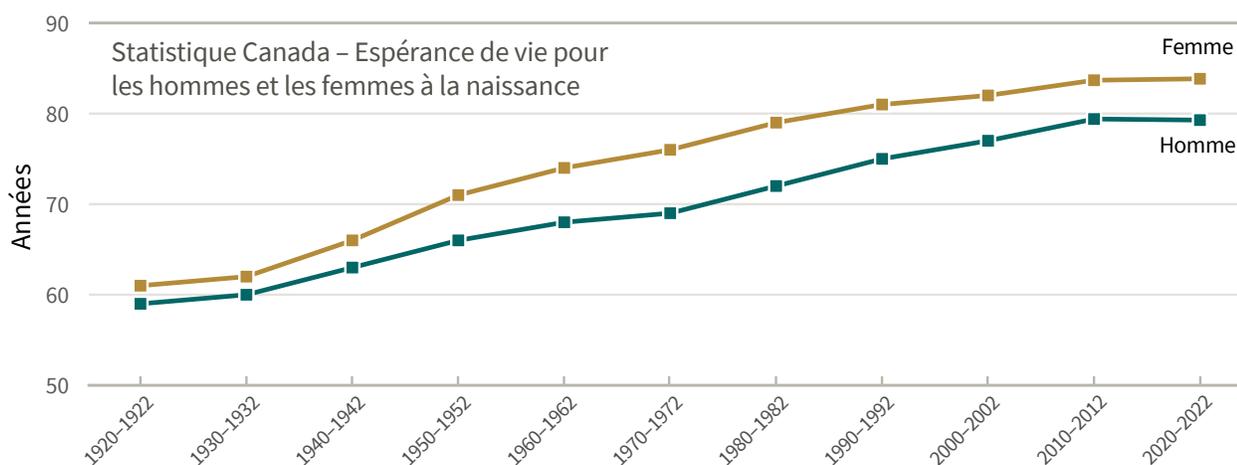
Lorsque les propriétaires de police avec participation vivent plus longtemps, les prestations de décès sont versées plus tard que prévu. Le nombre plus important de primes payées et le report du paiement de la prestation de décès peuvent ainsi permettre d'accroître les revenus de placement. Des revenus de placement plus importants peuvent permettre d'accroître le montant à verser en participations au propriétaire de la police avec participation.

Des facteurs comme les avancées médicales, les changements de mode de vie et les changements quant aux taux d'incidence des maladies font qu'il est difficile de prédire les futurs taux de mortalité. Toutefois, même si l'amélioration des résultats de mortalité ralentit au fil du temps, les taux de mortalité actuels sont tout de même généralement supérieurs à ceux utilisés par la Canada Vie lors de l'établissement des taux des produits d'assurance vie avec participation.

### La protection offerte par la tarification

Ces statistiques relatives à la mortalité reflètent l'espérance de vie pour l'ensemble de la population. En moyenne, les personnes qui ont été assujetties à la sélection des risques et approuvées dans le cadre d'une demande d'assurance vie ont une plus longue espérance de vie. Les personnes représentant un risque plus élevé en raison de leur santé, mode de vie ou profession peuvent payer plus cher leur assurance vie ou se voir refuser la protection.

## Les Canadiens vivent plus longtemps



F88-1746R

#### Sources :

De 1920-22 à 1980-82 : Statistique Canada, Longévité et tables de mortalité chronologiques : (abrégées) 1921-81 : Canada et provinces. Catalogue n° 89-506.

De 1990-1992 à 2020-2022 : [Statistique Canada, Tableau 13-10-0114-01 – Espérance de vie et autres éléments de la table complète de mortalité](#), estimations sur trois ans, Canada, toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Catalogue n° 84-538.

## Résiliations de police

Les résiliations de police avec participation (autres que celles étant liées au paiement d'une demande de règlement) peuvent avoir une incidence sur les bénéficiaires du compte de participation. Une résiliation peut se produire parce qu'un propriétaire de police :

- Annule sa protection
- Ne paie pas ses primes ou n'effectue pas des paiements suffisants à l'égard de ses avances sur police

Si le nombre réel de résiliations de police diffère des hypothèses utilisées lors de la tarification des produits, cela peut avoir un effet négatif ou positif sur le compte de participation, en particulier durant les premières années. L'incidence sur le compte de participation dépend du type de produit.

### Incidence générale des résiliations sur les bénéficiaires du compte de participation durant les premières années

	Produits à valeur de rachat anticipée	Produits à valeur de rachat différée
<b>Taux de résiliations plus élevé que prévu</b>	Incidence négative	Incidence positive
<b>Taux de résiliations plus bas que prévu</b>	Incidence positive	Incidence négative

## Charges, taxes et impôts

Nos politiques de gestion des charges sont axées sur la maîtrise des charges au profit des propriétaires de police avec participation et des actionnaires. Les charges, les taxes et les impôts sont attribués au compte de participation selon une méthode juste et équitable pour les propriétaires de police avec participation, selon l'avis de l'actuaire désigné. Chaque année, l'actuaire passe en revue la méthode d'attribution des charges, des taxes et des impôts au compte de participation et rend compte au conseil d'administration de l'impartialité et de l'équité de la démarche. Le conseil d'administration approuve cette méthode après avoir considéré l'avis de l'actuaire.

### Économies d'échelle

La Canada Vie est heureuse de servir environ 14,3 millions de clients d'un océan à l'autre. Nous comptons près de trois millions de polices d'assurance vie individuelle en vigueur (au 31 décembre 2023). Cette envergure, en plus du fait que nous avons le plus important compte de participation au Canada (avec plus de 1,5 million de polices avec participation), nous aide à réduire les frais de gestion du compte de participation.



# Le compte de participation de la Canada Vie

Comme elle a le compte de participation ouvert le plus important au Canada, la Canada Vie peut réaliser des économies d'échelle et profiter d'occasions de placements grâce à des partenariats avec des sociétés prestigieuses et à de vastes capacités de gestion d'actifs à l'interne. La taille du compte nous permet aussi de diversifier et de réduire le risque pour assurer une croissance stable à long terme.

## Notre stratégie de placement

L'assurance vie avec participation est un produit à long terme. Nous adoptons une approche prudente à l'égard des placements, ce qui nous permet de respecter nos engagements envers les propriétaires de police. Nous révisons régulièrement la stratégie de placement du compte de participation afin de pouvoir continuer à fournir des rendements stables à long terme.

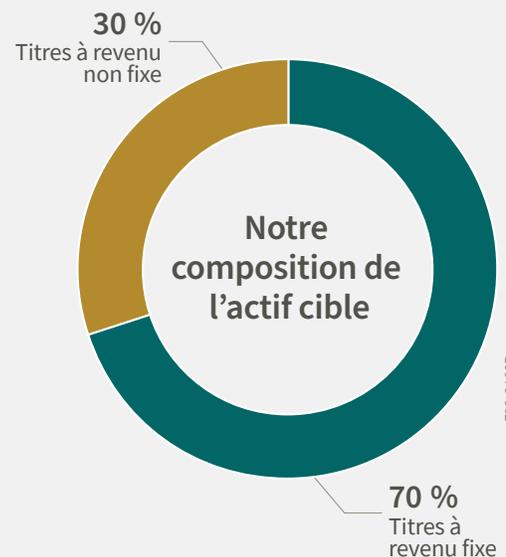
Le compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie comprend des actifs couvrant les passifs du compte de participation et des actifs couvrant l'excédent du compte de participation. Les actifs couvrant les passifs du compte de participation sont largement diversifiés et sont généralement gérés comme un compte à revenu fixe. En 2023, la composition cible pour les actifs couvrant les passifs est toujours de 70 % en titres à revenu fixe et de 30 % en titres à revenu non fixe. Les actifs couvrant l'excédent du compte de participation sont principalement investis dans des placements à revenu fixe.

Une portion importante des actifs du compte de participation ouvert est investie dans des obligations et des prêts hypothécaires pour soutenir une croissance stable à long terme ainsi que les garanties de base pour les polices d'assurance vie avec participation.

Notre stratégie de placement contribue à stabiliser la variation du rendement des placements. Les rendements des actifs couvrant les passifs du compte de participation sont utilisés pour déterminer la portion découlant des placements des participations versées aux propriétaires de police.

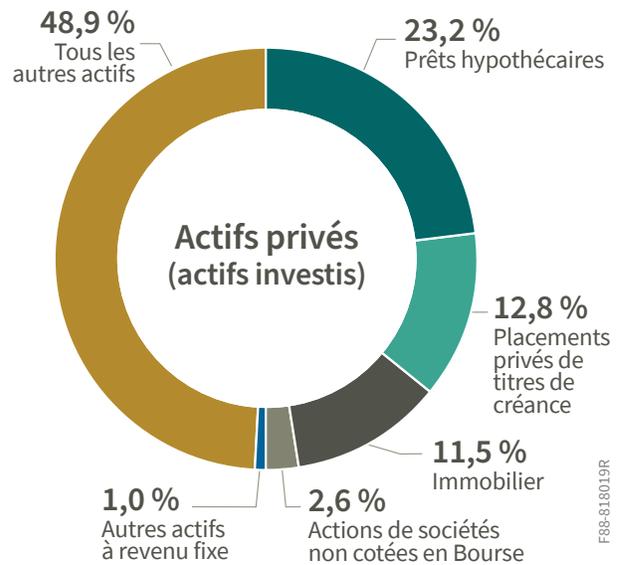
## Gestion active

Chacune de nos catégories d'actif est gérée activement par des sociétés de gestion d'actifs de premier plan et par nos équipes internes hautement spécialisées. Ces professionnels des placements travaillent avec diligence pour réaliser des rendements rajustés en fonction du risque supérieurs à ceux de leurs indices de référence.



## Actifs privés

Environ 51,1 % des actifs du compte de participation sont investis dans des catégories d'actifs privés (sans l'excédent), auxquelles les clients de détail ont généralement difficilement accès. En raison de leur nature non liquide, ces actifs privés offrent aux propriétaires de police un potentiel de rendement plus élevé que les investissements offerts sur les marchés publics.



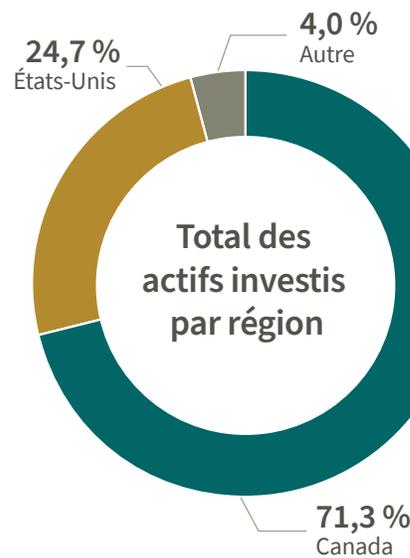
F88-818019R

## Actifs étrangers

Nous investissons davantage de façon stratégique dans les actifs étrangers dans toutes les catégories d'actif, avec une préférence marquée pour les territoires solides et stables.

Les actifs étrangers offrent une diversification accrue pour aider à réduire le risque lié à la concentration tout en donnant accès à des occasions de placement plus nombreuses et en offrant un potentiel de rendement supérieur.

Nos avoirs étrangers sont généralement couverts pour réduire le risque de change.



Au 31 décembre 2023

F88-2462R-B

## Notre relation avec Power Corporation du Canada

La Canada Vie fait partie du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada, tout comme de nombreux gestionnaires d'actifs de premier plan du secteur. Cela signifie que le compte de participation peut accéder à un plus large éventail d'occasions de placement.

Les placements effectués par l'intermédiaire des gestionnaires d'actifs chevronnés qui font partie du groupe de sociétés de Power Corporation nous aident à maximiser notre potentiel de rendement rajusté en fonction du risque. Ils nous aident également à accroître le contenu étranger du compte de participation et l'exposition aux placements non traditionnels.

## Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et le compte de participation

L'engagement de la Canada Vie à être une entreprise socialement responsable et à faire en sorte que toutes ses actions aient des répercussions positives s'arrime parfaitement à son approche de placement à l'égard des actifs du compte de participation. Des actions de sociétés cotées en Bourse et des obligations émises dans le public aux placements privés de titres de créance, aux prêts hypothécaires et aux avoirs immobiliers – nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chacune des catégories sous-jacentes, dans l'ensemble du compte.

- Pour les obligations émises dans le public, nous avons recours aux services d'un leader externe de renommée mondiale en recherche sur les facteurs ESG pour intégrer ces facteurs dans le processus d'analyse des obligations que nous appliquons à chacun de nos avoirs.
- Pour les actions de sociétés cotées en Bourse, nos principaux gestionnaires d'actifs, Placements Mackenzie et Putnam Investments, sont tous les deux signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI).
- Pour les placements privés de titres de créance et les prêts hypothécaires commerciaux, tous les actifs qui sont acquis ou souscrits sont évalués en utilisant les facteurs ESG.
  - En ce qui concerne plus particulièrement les placements privés de titres de créance, le compte de participation bénéficie également d'une forte exposition au secteur des énergies renouvelables, la production d'électricité représentant environ 27 % de l'actif – cette production est répartie en très vaste majorité entre l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire.
- Pour l'immobilier, Conseillers immobiliers GWL est reconnue comme un chef de file du secteur en matière de facteurs ESG et de durabilité, s'étant classé en 2023 dans la tranche supérieure de 20 % de la catégorie mondiale des éléments diversifiés, non inscrits ou essentiels (sur 311 entreprises) dans le cadre de l'évaluation immobilière du Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB).



### Engagement à la carboneutralité

En tant qu'institution financière mondiale, nous comprenons que notre participation à la lutte contre les changements climatiques dépend principalement des activités qui sont menées grâce à nos prêts, à nos placements et à nos produits d'assurance. Notre engagement en matière d'investissement durable est solide, et avec notre société mère, Great-West Lifeco, nous passons de la parole aux actes.

- ✓ **En 2021, Great-West Lifeco a annoncé** son engagement à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 au chapitre des activités et des placements. En décembre 2023, Great-West Lifeco a fait paraître ses cibles de carboneutralité provisoires pour 2030 à l'égard de ses placements détenus dans les comptes généraux.

## Composition du compte de participation de la Canada Vie au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)

Composition du compte	Valeur des actifs (\$)	% du total des actifs couvrant les passifs	% du compte
<b>Court terme</b>			
Trésorerie et équivalents	759,0	1,5	1,7
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Obligations émises dans le public			
Obligations d'État	2 585,5	5,1	9,0
Obligations de sociétés	10 798,0	21,4	21,4
Sous-total des obligations	13 383,4	26,5	30,4
Placements privés de titres de créance	5 933,2	11,7	11,1
<b>Prêts hypothécaires</b>			
Résidentiels	1 129,0	2,2	2,1
Commerciaux	9 612,5	19,0	18,0
Sous-total des prêts hypothécaires	10 741,5	21,2	20,1
Autres actifs à revenu fixe <sup>1</sup>	470,8	0,9	0,9
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>30 528,9</b>	<b>60,4</b>	<b>62,6</b>
<b>Titres à revenu non fixe</b>			
Immobilier	5 313,4	10,5	10,0
Actions de sociétés cotées en Bourse <sup>2</sup>	8 415,9	16,7	15,8
Actions de sociétés non cotées en Bourse	1 186,3	2,3	2,2
<b>Total des titres à revenu non fixe</b>	<b>14 915,7</b>	<b>29,5</b>	<b>27,9</b>
<b>Total des actifs investis couvrant les passifs</b>	<b>46 203,5</b>	<b>91,5</b>	<b>92,3</b>
Autres actifs non investis <sup>3</sup>	1 227,2	2,4	1,9
<b>Total des actifs du compte de participation couvrant les passifs</b>	<b>47 430,7</b>	<b>93,9</b>	<b>94,2</b>
Avances sur police	3 080,2	6,1	5,8
<b>Total des actifs couvrant les passifs plus les avances sur police<sup>4</sup></b>	<b>50 510,8</b>	<b>100,0</b>	
Actifs couvrant l'excédent	2 859,0		
<b>Valeur totale du compte</b>	<b>53 369,8</b>		<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Le terme « Autres actifs à revenu fixe » comprend les actifs alternatifs à revenu fixe comme les prêts hypothécaires rechargeables et les placements privés en titres de créance.

<sup>2</sup> Le terme « Actions de sociétés cotées en Bourse » comprend d'autres actifs investis, comme les actions privilégiées.

<sup>3</sup> Comprend des actifs tels que les revenus de placements à recevoir et déjà comptabilisés, les primes à recevoir, les impôts futurs et les actifs de réassurance.

<sup>4</sup> Les actifs pris en compte pour déterminer le taux d'intérêt du barème des participations.

Les avances sur police et autres actifs non investis couvrant les passifs sont classés comme des titres à revenu fixe et pris en compte dans la composition cible globale de l'actif de 70 % à revenu fixe et de 30 % à revenu non fixe.

Les chiffres présentés dans ce document sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Selon les nouvelles normes, tous les actifs sont présentés en fonction de l'évaluation à la valeur de marché et les avances sur police ne sont plus considérées comme un actif du compte de participation, mais sont prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt du barème des participations.



## Aperçus de nos actifs du compte de participation

### Portefeuille de titres à revenu fixe

#### Nombre d'années avant l'échéance selon le type de titres à revenu fixe

Au 31 décembre 2023 dans le cas des actifs investis couvrant les passifs

Type de titres à revenu fixe	De 0 à 5 ans avant l'échéance (%)	Plus de 5 ans avant l'échéance (%)
Obligations émises dans le public	48,3	51,7
Placements privés de titres de créance	22,2	77,8
Prêts hypothécaires résidentiels	99,8	0,2
Prêts hypothécaires commerciaux	67,7	32,3
Prêts hypothécaires rechargeables	0,0	100,0
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>50,0</b>	<b>50,0</b>

Chaque année, près de 10 % de l'ensemble du portefeuille de titres à revenu fixe arrivent à échéance et sont réinvestis aux taux courants du marché. Nous investissons également une portion des nouvelles primes et du revenu de placement, chaque année, aux taux courants du marché.

**Les rendements pour les actifs offerts sur le marché en janvier et en février 2024** pour les nouveaux placements en obligations et en prêts hypothécaires du compte de participation étaient d'environ 4,74 %. Cela correspond approximativement à 78 points de base au-dessus des rendements moyens pour les actifs semblables du compte de participation arrivant à échéance en 2024.

### Prêts hypothécaires commerciaux



#### Plus de 600 avoirs

La Canada Vie est un chef de file des prêts hypothécaires commerciaux, un marché dans lequel elle est présente depuis plus de 60 ans. L'équipe des prêts hypothécaires commerciaux gère le risque en se concentrant sur la solidité financière de l'emprunteur final, comme les particuliers à valeur nette élevée ou les institutions, tels les régimes de retraite ou les fiducies de sociétés de placement immobilier. Le compte de participation tire profit de ce qui suit :

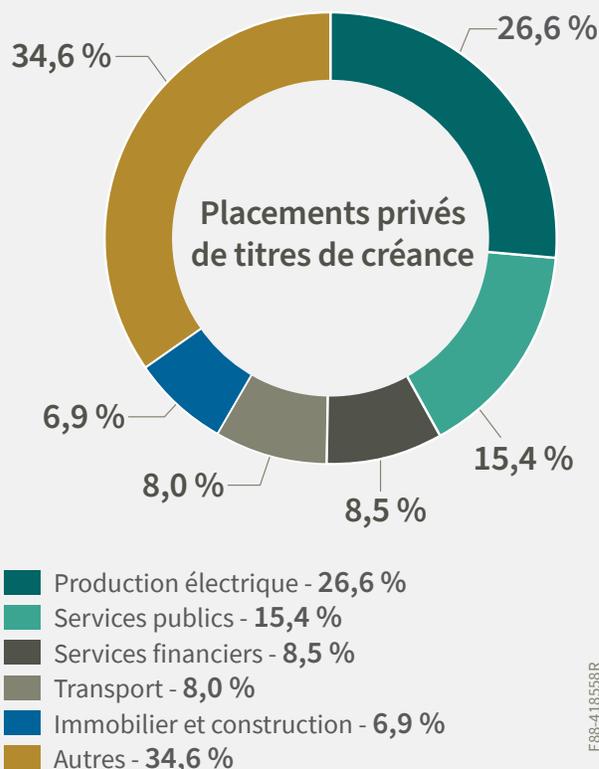
- ✓ **Équipes régionales d'experts** – Des équipes chevronnées gèrent le portefeuille dans des bureaux régionaux situés à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto et Montréal. Elles comprennent les marchés régionaux et peuvent saisir rapidement les occasions de placement. Cette structure permet à la Canada Vie de diversifier ses avoirs par zone géographique et par secteur.
- ✓ **Potentiel de rendement accru** – Les placements dans des prêts hypothécaires commerciaux offrent souvent des rendements plus élevés que les placements publics à revenu fixe, moyennant une liquidité moindre.
- ✓ **Volatilité réduite** – Les placements dans des prêts hypothécaires commerciaux présentent généralement une volatilité moindre, et leur profil de risque de crédit est comparable à celui des actifs à revenu fixe cotés en Bourse<sup>1</sup>.
- ✓ **Accent sur les avoirs de premier ordre** – Nous détenons un portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux de catégorie investissement. Au cours des cinq dernières années, notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux a maintenu un niveau de risque équivalant à une cote de BBB+ ou mieux pour une obligation<sup>1</sup>. Il n'y a pas de prêts en souffrance ni de demandes de conditions privilégiées de la part des emprunteurs, et le dernier défaut de paiement sur nos prêts hypothécaires commerciaux remonte à plus de 20 ans.

1. Les prêts hypothécaires commerciaux sont notés à l'interne.

## Placements privés de titres de créance

Les placements privés de titres de créance sont des placements à revenu fixe effectués aux termes d'ententes privées conclues auprès d'emprunteurs.

Tous les placements privés de titres de créance sont soumis à un processus de crédit rigoureux. Une équipe mondiale de gestion de placements spécialisée dans les placements privés de titres de créance est responsable de la recherche, de la tarification et de la gestion active de chaque placement privé de titre de créance.



F88-418558R

Au 31 décembre 2023

## Obligations émises dans le public

Toutes les obligations émises dans le public souscrites pour le compte de participation de la Canada Vie sont de catégorie investissement. Cela signifie qu'elles ont donc au moins reçu la cote BBB, une mesure de la qualité des obligations reconnue au sein du secteur des placements. Nous prenons également en considération le contexte de placement lorsque nous gérons les écarts de rendement entre les obligations notées AAA, AA, A et BBB afin de déterminer si le rapport risque-rendement est rentable et s'il favorise l'atteinte des objectifs du compte de participation. Nous cherchons continuellement des occasions d'améliorer les rendements, tout en continuant à fortement privilégier les actifs de catégorie investissement dont la qualité du crédit est élevée et qui apportent de la stabilité au portefeuille.

## Qualité des actifs

(au 31 décembre 2023 pour les actifs investis couvrant les passifs)

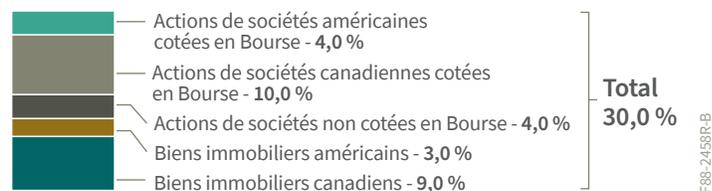
Catégorie de risque	Placements privés de titres de créance (%)	Obligations émises dans le public (%)
AAA	0,0	14,1
AA	4,8	20,8
A	27,4	30,2
BBB	67,3	34,8
BB ou moins	0,5	0,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les placements privés de titres de créance sont cotés à l'interne.

# Portefeuille de titres à revenu non fixe

## Titres à revenu non fixe

### Composition cible



Au 31 décembre 2023

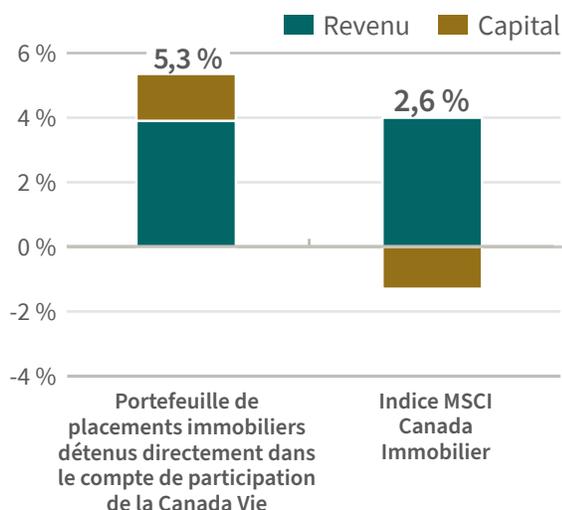
## Immobilier

L'immobilier est une catégorie d'actif de placements unique qui offre un revenu stable à long terme et une protection contre l'inflation. Ces caractéristiques font de l'immobilier un excellent choix pour un produit à long terme comme l'assurance vie avec participation.

Notre pondération cible de l'actif immobilier s'établit à 12 %, avec une composition cible de 75 % en actifs canadiens et de 25 % en actifs américains. Ces actifs sont gérés par Conseillers immobiliers GWL au Canada et par Sagard Real Estate aux États-Unis, deux plateformes immobilières intégrées verticalement qui préconisent des stratégies de placement à forte conviction et l'utilisation complémentaire du développement. Cette approche a permis aux avoirs immobiliers directs du compte de participation de la Canada Vie de générer à long terme un excellent rendement comparativement à l'indice MSCI Canada Immobilier.

## Rendement des placements immobiliers directs par rapport à l'indice MSCI Canada Immobilier

### Rendements globaux moyens historiques sur cinq ans (au 31 décembre 2023)



Aux États-Unis, Sagard Real Estate apporte une connaissance approfondie du marché immobilier américain et accroît la diversification du portefeuille grâce à des occasions de placements d'excellente qualité dans un plus grand nombre de secteurs et de régions géographiques.

### Exemple de nos placements récents en immobilier :



185 place Enfield, Mississauga, ON  
(Photo fournie par Conseillers immobiliers GWL)

Les rendements annuels moyens historiques sont des moyennes géométriques. Le rendement est propre aux biens immobiliers détenus directement dans le compte de participation de la Canada Vie.

Ce graphique a pour but de mettre en évidence le solide rendement du portefeuille immobilier du compte de participation de la Canada Vie par rapport à l'indice de référence, l'indice MSCI Canada Immobilier, et ne doit pas être utilisé pour extrapoler l'incidence directe sur le barème des participations ou le taux d'intérêt du barème des participations.

Indice MSCI Canada Immobilier © MSCI Inc. et ses concédants de licence, 2023. Tous droits réservés. Utilisation avec la permission de Investment Property Databank Ltd. (IPD), une société employant la marque MSCI. En aucun cas, ni MSCI ni IPD n'acceptent les pertes, les dommages, les coûts ou les dépenses subis en raison de la confiance en l'indice, et n'en sont responsables envers quiconque.

## Actions de sociétés cotées en Bourse

Nos partenariats stratégiques avec Placements Mackenzie et Putnam Investments nous donne accès à des occasions uniques et à des capacités de gestion active des placements. Placements Mackenzie est l'une des meilleures sociétés de gestion de placements au Canada et, au 31 décembre 2023, elle gérait un actif de 196 milliards de dollars. Faisant maintenant partie de Franklin Templeton, Putnam Investments est un gestionnaire d'actifs d'envergure mondiale dont l'actif géré s'établissait à 178 milliards de dollars américains au 31 décembre 2023.

La diversité des options de placement offertes dans le cadre de nos partenariats avec ces deux gestionnaires d'actifs contribue à la diversification des avoirs de nos comptes de participation dans un éventail de styles, de régions géographiques, de secteurs et de tailles de capitalisation.

### Avoirs en actions cotées en Bourse par région



## Actions de sociétés non cotées en Bourse

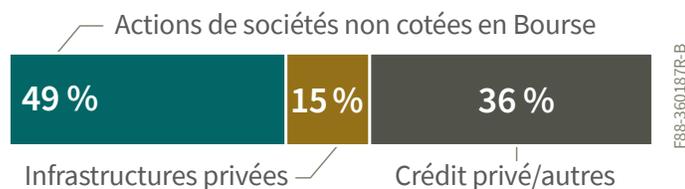
Notre position en actions de sociétés non cotées en Bourse diversifie notre portefeuille et est susceptible de procurer des rendements plus élevés. Les placements futurs permettront de tirer profit de notre programme d'investissement mondial, l'objectif étant d'atteindre notre cible de 4 %.

**Les actions de sociétés non cotées en Bourse ont une faible corrélation avec les autres catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, ce qui contribue à réduire le risque global de notre portefeuille.**

En tant que chef de file du secteur, le compte de participation de la Canada Vie investit par l'entremise de certains des meilleurs gestionnaires d'investissements en placements privés au monde. Au Canada, cela comprend Northleaf, Sagard et Power Sustainable. Ces entreprises du marché privé canadien offrent à nos propriétaires de police d'assurance vie avec participation l'accès à une vaste gamme de possibilités d'investissement, notamment en actions de sociétés non cotées en Bourse, en titres de créance privés et en actions d'infrastructures.

À la fin de l'exercice 2023, le compte de participation avait engagé plus de 2,9 milliards de dollars par l'entremise de nos entreprises partenaires, dans un éventail de stratégies de placement en capital privé.

### Engagements au titre des actions de sociétés non cotées en Bourse du compte de participation





# Rendement du compte de participation

Le rendement du compte de participation est calculé pour l'année civile en fonction de la valeur marchande des actifs couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation après déduction des frais de placement.

En 2023, les dépenses de placement se chiffraient à 12,5 points de base pour le compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie. Les dépenses de placement peuvent varier chaque année en raison des changements dans la composition de l'actif du compte de participation total, des économies d'échelle et d'autres facteurs.

## Rendements du compte de participation et des indices (au 31 décembre 2023)

Rendements du compte de participation et des indices	2023
 Compte de participation de la Canada Vie y compris l'excédent <sup>1</sup>	6,8 %
 Rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX <sup>2</sup>	11,8 %
 Indice des obligations universelles FTSE Canada (rendement total) <sup>3,4</sup>	6,7 %

## Le rendement du compte de participation

est calculé en fonction de la valeur de marché, conformément aux lignes directrices réglementaires mises à jour. Les rendements calculés à la valeur marchande sont basés sur les valeurs marchandes courantes à la fin de la période, qui incluent les gains/pertes non réalisés sur tous les actifs.

Les rendements des comptes de participation des concurrents ne doivent pas être considérés comme comparables. Il peut y avoir des différences au niveau des méthodes de calcul, de l'inclusion de certains actifs et d'autres facteurs.

1. Le rendement du compte de participation correspond au rendement des actifs du compte de participation des blocs ouverts et fermés de la Canada Vie couvrant les passifs et l'excédent du compte de participation, après déduction des frais de placement pour l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ces données ne comprennent pas les avances sur police.
2. L'indice de rendement total composé S&P/TSX comprend le réinvestissement des dividendes. © TSX Inc., 2024. Tous droits réservés.
3. London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est un nom commercial de certaines des sociétés du groupe LSE. « FTSE® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société du groupe LSE. Tous droits réservés.
4. L'indice des obligations universelles FTSE Canada mesure le rendement total des obligations d'État et des obligations de sociétés canadiennes de catégorie investissement. Le calcul du rendement de cet indice est cohérent avec le rendement sur un an du compte de participation, en ce sens qu'il prend en compte à la fois les intérêts perçus et les gains et pertes réalisés/non réalisés.



**Le rendement du compte de participation ne doit pas être utilisé comme un indicateur ou une mesure du taux d'intérêt du barème des participations puisque :**

- Le taux d'intérêt du barème des participations utilise le nivellement pour réduire les répercussions de la volatilité à court terme de l'expérience de placement dans la composante en placements des participations versées aux propriétaires de police avec participation.
- Le taux d'intérêt du barème des participations ne comprend pas les gains et les pertes non réalisés sur les actifs à revenu fixe.
- Le taux d'intérêt du barème des participations est basé sur les actifs couvrant les passifs du compte de participation. Il ne comprend pas le rendement des actifs couvrant l'excédent du compte de participation.
- Le taux d'intérêt du barème des participations inclut les revenus des avances sur police, ce qui n'est pas le cas du rendement du compte de participation.

Pour ces raisons, le rendement du compte de participation ne doit pas être utilisé comme indicateur du taux d'intérêt du barème des participations.

Le rendement du compte de participation a été calculé conformément aux nouvelles normes comptables IFRS applicables aux compagnies d'assurance vie, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur la base de l'évaluation à la valeur marchande, en utilisant les valeurs de marché courantes sans nivellement.



# Responsabilité

La Canada Vie est une compagnie détenue par des actionnaires et, en tant que telle, doit conserver le compte de participation distinct du compte des actionnaires.

**Les activités de la Canada Vie sont régies, au fédéral, par la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA) du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ainsi que par la législation provinciale applicable sur les assurances des organismes de réglementation des assurances provinciaux.**

## Dispositions et références de la Loi sur les sociétés d'assurances (LSA)

Conformément à la LSA, les administrateurs d'une société doivent gérer ou superviser l'administration des affaires de la société, ce qui comprend l'établissement et le maintien en vigueur de politiques à l'égard des participations à verser aux propriétaires de police avec participation, ainsi qu'à l'égard de la gestion du compte de participation. La LSA indique les responsabilités des administrateurs et les exigences en matière de rapports concernant l'usage de pratiques actuarielles justes et équitables.

1. Le revenu de placement et les charges sont affectés au compte de participation conformément à une méthode juste et équitable pour les propriétaires de police avec participation selon l'actuaire de la compagnie. Lorsque cette méthode de répartition est approuvée par le conseil d'administration, elle est envoyée au BSIF (articles 457-460).
2. Le conseil d'administration doit établir une politique et la maintenir en vigueur à l'égard de l'établissement du montant des participations à verser pour les propriétaires de police avec participation et en transmettre un exemplaire au BSIF (article 165 (2)(e)).
3. Le conseil d'administration doit de plus établir et maintenir une politique relative à la gestion du compte de participation et en faire parvenir une copie au BSIF (article 165 (2)(e.1)).
4. Au moins une fois l'an, l'actuaire de la compagnie doit passer en revue la politique de participation des titulaires de police avec participation. L'actuaire de la compagnie doit fournir un rapport écrit au conseil d'administration sur le caractère équitable de la politique pour les propriétaires de police avec participation (article 165 – Rapport de l'actuaire).
5. Avant que le conseil d'administration déclare des participations, l'actuaire de la compagnie doit donner son avis au conseil d'administration quant à l'équité des participations proposées pour les propriétaires de police avec participation et à la conformité de la compagnie à la politique en matière de participations visant les titulaires de police (article 464 (2)).
6. La LSA limite le montant qui peut être versé au compte des actionnaires dans le cadre de toute distribution annuelle des profits du compte de participation pour une année financière (article 461). Cette limite annuelle correspond à un pourcentage maximal du montant fixé par le conseil d'administration aux fins de distribution à partir des profits du compte de participation pour l'exercice financier en question. Le montant total à distribuer est réparti entre les actionnaires et les propriétaires de police avec participation. Le pourcentage maximal de la distribution totale qui peut être distribuée au compte des actionnaires dépend de la taille du compte de participation. Le pourcentage maximal diminue, passant de 10 %, pour un petit compte de participation, à un peu plus de 2,5 % en fonction de l'augmentation de la taille du compte. La distribution des profits aux actionnaires par la Canada Vie s'établissait à 2,5 %. En 2023, le montant versé au compte des actionnaires s'élevait à 43 millions de dollars.
7. Les propriétaires de police avec participation et les actionnaires ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée annuelle des propriétaires de police et des actionnaires. Ils ont le droit de recevoir des exemplaires de certains documents, par exemple le relevé annuel. Ils détiennent également un droit de vote (articles 331 et 334).



## Besoin de renseignements supplémentaires?

Vous pouvez en apprendre davantage sur l'assurance vie avec participation et les autres produits et services de la Canada Vie en communiquant avec votre conseiller. Chaque année, à l'approche de l'anniversaire de police, les propriétaires de police avec participation reçoivent un relevé qui présente la situation actuelle de leur police.



Consultez [canadalife.com/fr/nous-joindre](https://canadalife.com/fr/nous-joindre) ou composez le **1 888 252-1847** si vous avez des questions au sujet d'une police en particulier.

### **Votre police contient des définitions importantes de certains termes utilisés dans le présent guide.**

Vous devriez conserver ce guide avec l'illustration et le contrat de votre police d'assurance vie avec participation de la Canada Vie.

Les renseignements fournis sont fondés sur la législation fiscale actuelle et ses interprétations quant aux résidents canadiens et, à notre connaissance, sont exacts au moment de leur publication. Toute modification ultérieure apportée à la législation fiscale et à ses interprétations peut avoir une incidence sur ces renseignements. Ces renseignements sont de nature générale et ne visent pas à fournir des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Dans le cas de situations précises, vous devriez consulter le conseiller juridique, comptable ou fiscal approprié.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de nos politiques relatives à la gestion du compte de participation et aux participations visant les titulaires de police avec participation dans le site [canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation](https://canadalife.com/fr/assurance/assurance-vie/assurance-vie-permanente/assurance-vie-entiere-avec-participation).



## Vous cherchez nos rendements historiques?

Vous pouvez obtenir des rapports sur les rendements des polices qui étaient rattachées à nos comptes de participation ouverts avant la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, auprès de votre conseiller ou en consultant [canadavie.com](https://canadavie.com).

La Canada Vie est membre d'Assuris, qui administre le programme de protection des consommateurs pour les propriétaires de police de ses sociétés membres.

La Canada Vie est une filiale de Great-West Lifeco et membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Fondée en 1847, la Canada Vie est la première compagnie d'assurance vie canadienne.



# Communiquez avec votre conseiller

Votre conseiller peut répondre à toutes vos questions au sujet des Données financières ou du compte de participation de la Canada Vie.

- Taille
- Expérience
- Expertise
- Intégrité
- Rendement



Consultez [canadavie.com](https://canadavie.com)

  @CanadaVie  @canada\_vie  @CanadaLifeCo